

# NOUVELLES SAHRAOUIES

## DES PARLEMENTAIRES SAHRAOUIIS



## EN SUISSE

---

# NOUVELLES BREVES

**22.05.2006**

## **Accord de pêche**

Les ministres européens de la Pêche ont formellement adopté à Bruxelles l'accord de pêche avec le Maroc, qui stipule l'inclusion de «la côte atlantique sous souveraineté et juridiction du Maroc». Selon cet accord, qui couvre une période de quatre ans, 119 bateaux européens (dont 100 pour l'Espagne) pourront opérer au large des côtes pour pêcher jusqu'à 60'000 tonnes de poissons par an. L'UE versera en échange une compensation financière d'environ 163 millions d'euros pour la modernisation de la flotte de pêche côtière, la mise à niveau du réseau de commercialisation des produits de la pêche et le soutien des associations professionnelles du secteur.

Seule la Suède a voté contre l'adoption de l'accord, rappelant que le Sahara «ne fait pas partie du territoire du Maroc» et qu'un processus politique est en cours à l'ONU. Trois autres pays, la Finlande, les Pays-Bas et l'Irlande, ont également manifesté des réserves sans toutefois voter contre.

## **Réactions sahraouies**

Le gouvernement sahraoui a exprimé sa gratitude aux pays européens qui ont émis des réserves. Il a estimé que l'Espagne, engagée en faveur de l'accord «s'est alignée sur les thèses expansionnistes du Maroc» et ne peut plus jouer «un rôle objectif et équitable dans la recherche d'une solution au conflit du Sahara Occidental».

Mohamed Abdelaziz a appelé le Secrétaire général de l'ONU à intervenir auprès de l'Union européenne afin que les eaux territoriales sahraouies soient exclues de l'accord de pêche. Il a également remercié la Suède de s'être opposée à l'accord.

**18.06**

## **Télécommunications**

Le recours du Maroc auprès de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) pour la mise en place de stations de communications par radio au Sahara Occidental a été rejeté. Le conseiller juridique de l'UIT, lors d'une conférence régionale des télécommunications par radio, qui s'est tenue le 15 juin à Genève, a estimé que le fait d'établir des stations de communications audio-visuelles au Sahara Occidental en leur attribuant un sigle indiquant l'appartenance du territoire au Maroc est inacceptable. Le conseiller juridique estime que le Sahara Occidental «est une région qui ne relève pas du territoire du Maroc selon les décisions de l'ONU.»

**12.07**

## **Mines antipersonnel**

Un convoi de véhicules équipés pour le déminage, en provenance de Grande-Bretagne, s'est rendu en juillet à Tifariti, en territoires libérés. La première phase du projet prévoit la formation de spécialistes sahraouis.

**11.07**

## **Rapport de l'AMDH**

En présentant le rapport annuel de l'AMDH (Association Marocaine pour les Droits de l'Homme) pour l'année 2005, son président, Abdelhamid Amine, a déclaré lors d'une conférence de presse à Rabat que son pays «est loin de l'Etat de droit» et que «nous enregistrons un grave recul» en matière de respect des droits de l'homme; «nous sommes aux premiers rangs des pays qui ne respectent pas les droits humains».

En ce qui concerne le Sahara Occidental, on peut lire dans le rapport que «depuis mai 2005 nous avons constaté plusieurs violations que nous avons d'ailleurs consignées dans un

---

rapport particulier: parmi ces violations, on peut citer les détentions arbitraires, la torture, l'intrusion dans les domiciles de plusieurs habitants, l'utilisation abusive de la violence de la part des forces de l'ordre, les jugements injustes. La plupart des détenus ont été libérés en mars et avril précédents – néanmoins il y eut de nouvelles arrestations, pour des raisons politiques, de plusieurs citoyens sahraouis depuis cette date et certains ont été condamnés à deux ans de prison ferme.»

**19.07**

### **Mines antipersonnel**

La Suède a mis à disposition de la Mauritanie, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un montant de 190'000 dollars US pour le déminage du nord du pays, séquelles de la guerre avec le Front Polisario.

**30.07**

### **Maroc, fête du trône**

Mohammed VI s'est félicité de «l'accueil favorable» qui a été réservé au projet

marocain de «statut d'autonomie» pour le Sahara Occidental par «des pays et des instances axant un rôle influent au sein de la communauté internationale».

En réaction, le gouvernement sahraoui a qualifié le projet d'autonomie de «manœuvre colonialiste» et de «mystification». Il a relevé l'attitude paradoxale du gouvernement marocain qui appelle dans d'autres lieux au respect du Droit international, alors qu'il «bafoue ce même droit au Sahara Occidental».

**05.08**

### **Crise humanitaire**

Le président du Croissant rouge sahraoui, Yahia Bouhoubeini, a signalé, lors d'une interview à l'hebdomadaire arabophone Sahara libre, la «réduction drastique» de 43% de l'assistance humanitaire du HCR et du PAM destinée aux réfugiés sahraouis, suite aux «pressions exercées par le Maroc et ses alliés» sur les pays donateurs.



---

## Visite de parlementaires sahraouis

Le groupe parlementaire «Sahara Occidental» du Conseil national suit la question du Sahara Occidental et entretient des contacts réguliers avec les deux comités suisses de soutien au peuple sahraoui et la représentation du Front Polisario en Suisse. Il y a deux ans était né le projet d'approfondir les relations entre parlementaires suisses et parlementaires de la RASD par le biais d'une visite en Suisse d'un groupe d'élus sahraouis.

Présenter le modèle démocratique suisse et le fonctionnement de nos institutions au niveau fédéral, cantonal et communal étaient les buts premiers du projet, avec en plus la possibilité de nouer des contacts personnels. La visite en Suisse devait aussi permettre une information de l'opinion publique sur le problème du Sahara Occidental, sur les institutions et le fonctionnement du système parlementaire sahraoui ainsi que sur la situation dans les campements de réfugiés.

Anne-Catherine Ménétreay-Savary, responsable du groupe parlementaire, a obtenu 50% du financement par la DDC. L'autre moitié ainsi que l'organisation pratique du voyage ont été assumées par les deux comités de solidarité.

Quatre parlementaires, un cinquième étant tombé malade juste avant le départ, ont entrepris le voyage. La délégation comprenait deux hommes et deux femmes : Khadidja Hamdi, membre de la commission économique et représentante de l'Union nationale des femmes sahraouies, Aïcha Sidi Brahim, membre de la commission politique, Haboub Dekhil Bani, président de la commission juridique et administrative du parlement, Hafdala Yahia Ahmed, président de la commission économique, chef de la délégation. La représentante du Front Polisario en Suisse, Senya Ahmed, ainsi que son adjoint M'hamed Cheikh, ont accompagné la délégation.

### Un programme chargé

Les parlementaires sahraouis ont séjourné en Suisse du 8 au 17 juin.

A leur arrivée à Genève, ils ont rencontré

le Conseiller d'Etat Laurent Moutinot puis ont assisté à une séance du Grand Conseil genevois où ils furent ovationnés par les députés. Le lendemain ils visitaient les services du Grand Conseil et s'informaient sur nos modes de fonctionner, puis était reçue par le Haut Commissariat pour les réfugiés.



Le samedi avait lieu une réunion d'information à la commune de Meyrin où un dialogue très intéressant avec les autorités de cette ville s'est déroulé. Puis une cérémonie au jardin des disparus a eu lieu (voir ci-après).

A Lausanne la délégation a été reçue par le Conseiller d'Etat François Marthaler accompagné de plusieurs députés. Par la suite, Rémy Jaquier, maire d'Yverdon-les-Bains et des membres de l'exécutif de la ville ont accueilli la délégation, également reçue par Pierre-Yves Maillard, vice-président du Parti socialiste suisse et Conseiller d'Etat vaudois.

La suite du séjour s'est déroulée à Berne et dans ses environs. Accueillie au Palais fédéral par des membres du groupe parlementaire Sahara Occidental, la délégation sahraouie a été introduite à la session en cours et mise au courant des activités des partis politiques. Elle a pu suivre l'élection d'une conseillère fédérale. Le programme comprenait également des contacts avec des autorités communales à Berne et Münsingen ainsi qu'une rencontre avec une paroisse, qui soutient depuis des années les projets du Mouvement chrétien pour la paix au bénéfice des Sahraouis.

La délégation a aussi été reçue à la section gouvernance de la Direction du développement et de la coopération (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), qui a exposé les notions de base de la bonne gouvernance, ainsi que les buts et le mode de fonctionnement de la DDC.

Au cours de leur périple les parlementaires sahraouis se sont entretenus à deux reprises avec des journalistes, qui voulaient s'informer de la situation actuelle dans les camps de réfugiés et dans les territoires occupés.

### Un bilan positif

Le séjour s'est déroulé sans problèmes et selon le programme établi. De part et d'autre les rencontres ont été appréciées pour leur sérieux et la richesse de leur contenu. Les élus sahraouis ont

récolté une foule d'informations sur le système politique suisse avec ses différents niveaux, tâches et compétences des exécutifs et des législatifs, avec ses partis politiques, ses votations, ses initiatives et référendums, etc. Ils ont pu fournir de leur côté des renseignements intéressants sur leur travail et la situation au Sahara Occidental. Cette expérience les a motivés à proposer au parlement sahraoui de multiplier les contacts internationaux de ce type.

Les parlementaires sahraouis ont aussi apprécié les rencontres informelles, comme le repas avec des membres et sympathisants des comités de solidarité ou le thé dans la paroisse de Münsingen, qui ont permis des échanges plus personnels.

Même des parlementaires sahraouis ne connaissent que l'Espagne comme pays européen. Ils ont constaté qu'en Suisse, au contraire de l'Espagne, la question du Sahara Occidental et la situation des réfugiés sahraouis ne sont pas très connues. La délégation aurait souhaité plus de contacts avec les médias, mais elle a profité des rencontres avec les divers représentants des autorités suisses pour les rendre attentifs à la situation spécifique des Sahraouis. Les partenaires suisses ont été impressionnés par la société démocratique et les structures étatiques mises en place par les Sahraouis dans la difficile situation de l'exil.



---

# CONSEIL NATIONAL SAHRAOUI

## (PARLEMENT)

Le 28 novembre 1975 à Guelta Zemmour, au Sahara Occidental, plus de la moitié des membres de la Djemaa (Assemblée de notables sahraouis mise en place par l'Espagne) se sont réunis pour prononcer la dissolution de la dite Djemaa, dont les membres présents avaient affirmé leur soutien au Front Polisario en tant que seul et unique représentant du peuple sahraoui, proclamant, par la même occasion, leur volonté de poursuivre la lutte pour acquérir l'indépendance totale. La déclaration approuvait, également, la création du Conseil National Sahraoui.

Le Conseil National Sahraoui est l'organe législatif qui élabore les lois et contrôle l'exécutif. Il est composé de 51 membres, élus au bulletin secret direct, et qui sont regroupés en cinq commissions et six bureaux régionaux: Affaires sociales, Affaires politiques, territoires occupés et diaspora, Affaires étrangères, information, Affaires économiques et Affaires juridiques et administratives.

Le Conseil National Sahraoui approuve le budget général, le programme du gouvernement et les conventions internationales. Il est composé de députés de chaque circonscription électorale, de notables élus et d'un représentant de chaque organisation de masse. Quant à son président, il est élu à la première session du Conseil par vote à bulletin secret et à la majorité simple.

Le Conseil National sahraoui est composé du président du Conseil, du vice-président, du rapporteur général, des présidents de commissions et d'un conseiller pour les affaires juridiques. Chaque commission est composée d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et des membres.

Le Conseil National Sahraoui peut adopter une motion de censure contre le gouvernement à la majorité des deux tiers, et contre un ou plusieurs ministres à la majorité simple de ses membres. La motion de censure contre un membre du gouvernement entraîne immédiatement sa démission et la nomination d'un nouveau ministre le remplaçant. Chaque député a le droit de demander la censure du gouvernement.



Tous les députés bénéficient, durant l'exercice de leur mandat, de l'immunité parlementaire et ne peuvent être arrêtés qu'en cas d'établissement de leur culpabilité et jugés qu'après la levée de l'immunité et ce, par une demande directe adressée par le ministre de la justice au président du Conseil National Sahraoui. Ce dernier tient trois sessions ordinaires: printemps, automne et hiver.

Le gouvernement prépare annuellement un bilan de l'exécution de son programme et le remet au Conseil national Sahraoui un mois au moins avant la tenue de sa session.

Les membres du Conseil National Sahraoui peuvent poser des questions

---

orales et des questions écrites au gouvernement dans son ensemble ou à un seul de ses membres.

Les questions écrites sont remises au gouvernement deux semaines au moins avant l'ouverture de la session.

Le Conseil National Sahraoui légifère dans les domaines suivants :

- les droits des individus et leurs obligations fondamentaux,
- les règles générales relatives au code de la famille,
- la législation fondamentale sur la nationalité, le droit de citoyenneté, l'état civil,
- Les règles générales relatives au statut des étrangers,
- les règles relatives à l'organisation judiciaire et à la création des instances judiciaires,
- Les règles du code des sanctions et les dispositions pénales et le régime pénitencier,
- les règles générales concernant les dispositions civiles, les engagements

commerciaux et le régime de la propriété.

- la division territoriale du pays,
- les impôts et le code douanier,
- la loi des finances,
- les règles générales relatives à l'enseignement, à la formation et à la recherche scientifique,
- les règles générales relatives à la santé publique et au logement,
- les règles générales relatives à la fonction publique,
- les règles générales relatives à la protection du patrimoine culturel et historique,
- les règles générales relatives aux droits matériels des personnes et leur organisation,
- la création des médailles de l'État et ses titres honorifiques,
- les règles générales de l'immunité (politique, législative, judiciaire),
- l'organisation des services publics et leurs activités,
- la loi fondamentale de la justice et l'organisation judiciaire,
- la loi concernant la sécurité nationale.



*Quelques'uns des premiers notables sahraouis qui rallièrent le Front Polisario le 14 décembre 1975.*

---

## LES PARLEMENTAIRES AU JARDIN DES DISPARUS

A l'issue de la réunion de travail à Meyrin (voir ci-avant), une cérémonie a eu lieu au Jardin des disparus. Rappelons que ce jardin se trouve dans la commune de Meyrin et qu'il est un lieu de souvenir, de rappel, de solidarité et de mise en question de l'impunité dont bénéficient encore trop de pays dont le Maroc. Les parlementaires se sont exprimés à cette occasion et ont été très émus de se trouver dans ce jardin où plusieurs fois par année, lors de différentes manifestations, le drame des disparus sahraouis est rappelé. A cette occasion, le texte ci-dessous a été lu.

*Disparition*

*Crime contre l'humanité!*

Ça s'est passé le 13 juillet 1973,

Ça s'est passé le 15 juillet 1973,

Ça s'est passé le 25 septembre 1975,

Ça s'est passé le 11 février 1981,

Ça s'est passé hier

Ça peut se passer aujourd'hui,

Est-ce que ça se passera toujours demain ?

Ça s'est passé pour des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants sahraouis,  
Pour des familles entières.

*Toujours la même histoire,*

Un véhicule arrive dans la Badya, près de la tente et du troupeau de chameaux,  
Un véhicule s'arrête devant la maison à Smara, El Ayoun, Dakhla,  
Des hommes en sortent, souvent habillés en civil, bras marocains  
de la disparition, ils emportent la famille, intiment l'ordre de les suivre au père,  
à la mère, aux deux parfois, au frère, au fils.

*Disparition*

*Crime contre l'humanité!*

Un bol encore plein, une mellafah sous la tente, un bébé qui se réveille,  
traces de celui, de celle qui était là.

On a cru le voir dans la prison d'El Ayoun,  
on nous a dit qu'elle était avec 12 autres personnes à Agdz – à Kaalat Mgouna,  
ces forteresses que les touristes admirent de loin avec les tours operator.

*Disparition*

*Crime contre l'humanité!*

Trente ans de disparition, de répression, de tortures, trente ans d'impunité,  
les familles sahraouies n'oublient pas,  
Au Sahara Occidental occupé, elles sortent dans la rue, elles témoignent, elles  
bravent l'occupant marocain,

Leurs voix se fracassent encore aux murs d'indifférence.



---

Lehdiya, disparue,  
Fatma, disparue,  
Ahmed, disparu,  
Mouna, disparue,  
Ould Bachir, disparu,  
Mohamed Salem, disparu ;  
des centaines de disparu/es sahraouis,  
des milliers de disparu/es à travers le monde.

*La disparition n'est pas une fatalité.*

*L'impunité n'est pas une fatalité,*

Nous sommes là. Jusqu'à ce qu'on les retrouve!

---

## NOTRE ACTION «INONDATIONS»

Grâce à votre générosité et à celle de plusieurs communautés publiques, nous avons récolté près de 30'000.- francs. C'est cette somme que nous avons transmise au Croissant Rouge Sahraoui qui nous en accuse réception (voir ci-contre).

Nous attendons des autorités sahraouies, en particulier celles de la daïra de Bir Gendouz, leur rapport sur l'emploi de cette somme pour la reconstruction de plusieurs bâtisses.

Nous vous donnerons de plus amples détails dans notre prochain bulletin.



Media Luna Roja Saharaui



الهلال الأحمر الصحراوي

## DIRECCION DE COOPERACION

12/09/2006

### A LA ATENCION DE LA ASOCIACION DE AMIGOS DEL PUEBLO SAHARAUI DE SUIZA

La Media Luna Roja Saharaui, testifica haber recibido de la Asociacion de Amigos del Pueblo Saharaui de SUIZA la cantidad de 30.000 CFH, con fecha 03/07/2006 , para palear los sufrimientos de nuestra poblacion de la daira de MIYEC, des pues de las lluvias torrenciales del mes de febrero pasado.

Agradecemos y valoramos a yuda prestada a nuestra poblacion refugiada

**Atentamente**

**La direccion**

**mail** : [mhrs@mhrsaharai.org](mailto:mhrs@mhrsaharai.org)

**Tel**: 0021349922640

---

# LA RESISTANCE CIVILE AU SAHARA OCCIDENTAL SE POURSUIT

(d'après un texte de Jean Paul Le Marec paru le 10.09.06  
dans Rouge Midi, Marseille)

Le gouvernement marocain a profité cet été que les regards soient tournés en priorité vers le Moyen-Orient pour renforcer sa politique répressive contre les Sahraouis dans les zones occupées.

Plusieurs ex-prisonniers politiques sahraouis récemment libérés ont été de nouveau arrêtés et torturés, à l'exemple de Brahim Sabbar, secrétaire général de l'association sahraouie des victimes des graves violations des droits humains, arrêté, torturé et condamné à de la prison après un procès scandaleux.

(...)

Mais les militants politiques et les défenseurs des droits de l'homme ne sont pas les seuls à subir la répression qui s'est renforcée depuis la visite du Haut – Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme...qui n'a toujours pas rendu son rapport.

A chaque manifestation pacifique organisée pour exprimer leur droit à l'autodétermination, des habitants sahraouis, notamment des jeunes, sont arrêtés, subissent des violences de la part des



forces de sécurité ou «disparaissent» après leur enlèvement. La dégradation de la situation a amené l'Association Marocaine de Défense des Droits humains (AMDH) à dénoncer «les détentions arbitraires, la torture, l'intrusion dans les domiciles de plusieurs habitants, les jugements injustes et l'utilisation abusive de la violence».

(...)

Le 4 septembre, 18 détenus d'opinion sahraouis de la Prison noire de El Ayoun ont entamé une grève de la faim, à

laquelle se sont joints 11 prisonniers politiques sahraouis d'Inzegan et Ait Melloul, au Maroc, pour protester contre les traitements inhumains auxquels les soumet l'administration pénitentiaire.

Une délégation de militants français du CORELSO et des Amis de la RASD, qui s'est rendue dans les territoires occupés en juillet, a pu prendre conscience de la répression dont elle a été elle-même victime: suivi et contrôle permanents, fouilles fréquentes de la voiture, longs

---

interrogatoires dans les commissariats de police. Elle a noté «l'omniprésence des forces militaires et de sécurité, le Sahara Occidental est de plus en plus une forteresse assiégée avec une colonisation marocaine à outrance: constructions, équipements multiples au bénéfice des Marocains de plus en plus nombreux alors que les Sahraouis deviennent, dans leur propre pays, invisibles dans l'espace public et dans les activités».

La délégation a pu également mesurer le courage et la détermination du peuple sahraoui. Malgré la violence de la répression, les arrestations, les tortures, les procès, les destructions de maisons, les habitants sahraouis des territoires occupés poursuivent depuis le 21 mai 2005 leur action, le plus souvent sous la forme de manifestations pacifiques, pour protester contre les violations des droits humains et réclamer le droit à l'indépendance. Cette «intifada» pacifique est «une véritable résistance civile non violente», qui constitue «une troisième voie à grande portée» entre la diplomatie et le conflit armé, comme l'a caractérisée récemment une étude d'une revue canadienne de défense et d'études stratégiques.

(...)

Cette analyse apporte de l'eau au moulin de l'appel de la délégation française à multiplier les délégations dans les zones occupées pour exprimer leur soli-

darité aux luttes du peuple sahraoui et témoigner à leur retour du soulèvement populaire et de la répression. Avec l'objectif de les relayer dans les médias et de contraindre les gouvernements, en priorité l'Espagne et la France, et les Nations unies, à faire respecter la légalité internationale par l'organisation du référendum d'autodétermination et d'assurer la protection de la population sahraouie contre les exactions des autorités marocaines d'occupation.

La résistance civile du peuple sahraoui a besoin d'être encouragée et relayée en Europe et dans le monde. (...) Ce soutien international constitue un point d'appui important et un encouragement à poursuivre l'action, en priorité auprès des gouvernements français et espagnol et des Nations-Unies pour le rejet du «plan d'autonomie» avancé de façon unilatérale par le Maroc, qui ne respecte pas le droit international et pour la mise en œuvre de mécanismes efficaces, assortis si nécessaire de sanctions, pour l'application pleine et entière du plan de paix des Nations unies jusqu'à la tenue d'un référendum d'autodétermination sur l'avenir du Sahara Occidental. Pour briser le silence des médias, vaincre la complaisance et la complicité des gouvernements à l'égard du Maroc, le peuple sahraoui des camps de réfugiés et des territoires occupés a besoin de tout notre soutien jusqu'à la victoire.



---

# ACTIVITES SOLAIRES DANS LES CAMPS SAHRAOUI

Les activités du Groupe Energies pour le Soutien au Peuple Sahraoui vont se poursuivre dans les camps. Les Nouvelles Sahraouies du mois de juin ont déjà fait état des progrès réalisés ce printemps: 5 dispensaires ont été équipés de l'éclairage dans les locaux et d'un réfrigérateur pour les médicaments. Dans 3 autres, les châssis pour les panneaux photovoltaïques sont déjà construits et nos collègues sahraouis du Groupe Solaire de Rabouni vont terminer le montage de la partie électrique de manière autonome durant les mois à venir.

Entre temps, nous préparons déjà une nouvelle mission pour le mois de novembre: 4 membres du Groupe Energies, dont 2 nouveaux volontaires, vont équiper 4 dispensaires à El Ayoun et à Dakhla avec l'aide du Groupe Solaire de Rabouni. Le coût total pour équiper un dispensaire est d'environ 10'000 francs.

Comme précédemment, les fonds accordés par la DDC à Berne doivent

être en parité avec nos fonds propres, c'est à dire que pour chaque franc provenant du gouvernement, nous devons récolter 1 franc de sources privées. Pour ces fonds propres, souvent difficiles à obtenir, nous dépendons entièrement des associations non-gouvernementales et des donateurs privés qui nous aident. C'est pourquoi nous nous permettons encore une fois de faire appel au Comité de Soutien au Peuple Sahraoui et à ses membres qui nous ont généreusement aidés dans le passé. Nous avons besoin de vous. Parlez-en aussi à votre entourage et à vos amis.

Les dons peuvent être versés au CCP du Comité avec la mention «Solaire».

Nous vous tiendrons au courant de nos activités et par avance, nous vous remercions très cordialement.

ADER/Groupe Energies pour le Soutien au Peuple Sahraoui



---

# MON ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA MINURSO AU SAHARA OCCIDENTAL

## Témoignage

J'ai servi durant l'hiver 1993-94, pendant deux mois, comme médecin militaire dans la MINURSO, la Mission de l'ONU pour un Référendum au Sahara Occidental.

Avec d'autres candidats, j'ai été soigneusement préparé à cette tâche lors d'un cours du Département militaire fédéral. Nous avons reçu des informations approfondies sur les aspects historiques, ethniques, économiques et politiques du conflit qui sévissait dans la région depuis 1975.

Je me suis rendu sur place, avec une grande attente face à cet engagement au service de la paix, qui me paraissait important et judicieux. Mon travail quotidien consistait en consultations médicales au profit du personnel civil et militaire au quartier général de la MINURSO à El Ayoun.

C'est là que j'ai rencontré de nombreuses personnes intéressantes qui travaillaient pour l'ONU, de nationalités et de provenances les plus diverses. C'est là aussi que j'ai entendu parler de façon plus précise des grands campements de Tindouf, où vit une grande partie du peuple sahraoui réfugié. J'ai ressenti le désir intense de visiter ces camps et de connaître directement ce peuple persécuté ainsi que ses conditions de vie. Un fonctionnaire haut placé de l'ONU m'assura que ce n'était pas un problème, puisque je devrais me rendre de toutes façons plusieurs fois par avion à Tindouf, pour m'occuper médicalement des membres de l'ONU qui s'y trouvaient. Il m'aiderait.

Effectivement, je m'y rendis quatre fois, chaque fois avec la promesse que «tout avait été organisé pour ma visite des camps». Mais à chaque fois, lorsque,



---

après la visite médicale, je m'annonçais pour le transport dans les camps de réfugiés, on me disait, «avec regret» et les explications les plus diverses, que justement aujourd'hui une visite n'était pas possible. Je me suis adressé finalement au commandant militaire de la MINURSO, mais même lui ne put m'aider. Ces péripéties m'ont beaucoup déçu, car j'avais entendu beaucoup d'échos positifs sur les Sahraouis des campements.

J'ai rencontré, par contre, presque à chaque visite médicale dans d'autres bases militaires dans le désert, des membres de l'armée du POLISARIO (des soldats sahraouis). Ceux-ci pouvaient, en cas d'atteinte grave à leur santé, se rendre à nos consultations, leur propre assistance médicale ne disposant que de peu de ressources. Les rencontres avec ces gens, sérieux, peu exigeants, patients et aimables m'ont fortement impressionné. Il était indéniable qu'ils vivaient dans la plus grande pauvreté, privés de tout. Malgré cela ils semblaient satisfaits et surtout

convaincus de la juste cause de leur peuple.

J'ai vécu un moment particulièrement douloureux lorsque, dans une base militaire en plein désert, j'ai visité, avec des soldats du POLISARIO, les modestes habitations de leurs familles détruites par les bombardements et lorsque j'ai écouté leurs souvenirs de guerre, parfois terrifiants.

Encore aujourd'hui, je suis avec compassion le destin tragique de ce peuple digne d'admiration. Depuis des années il attend avec patience et opiniâtreté le référendum, décidé et promis depuis longtemps, afin de pouvoir retourner dans son pays d'origine.

En tant qu'habitant d'un pays libre et démocratique, qui protège et respecte les minorités, j'ai beaucoup de mal à accepter l'impuissance des politiques et de l'ONU dans ce conflit qui dure depuis 30 ans.

*Walter Irrniger*

*Chères abonnées, chers abonnés,*

*Les responsables du comité, actifs depuis de nombreuses années, ont besoin de renfort et de nouvelles idées.*

*Si vous êtes intéressé-e-s  
ou voulez en savoir plus, contactez-nous.*

*Par courrier: Comité suisse de soutien au peuple sahraoui,  
CP 177, 1211 Genève 8, par téléphone au 032 846 14 89,  
ou par e-mail [Nouvellessahraouies@arso.org](mailto:Nouvellessahraouies@arso.org)*

*Merci d'avance!*



**VOS DONNS  
POUR  
NOTRE  
ACTION  
SOLAIRE**

**MERCI  
DE NOUS  
PERMETTRE  
DE LA  
POURSUIVRE**

**CCP  
12-6818-7**



## ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

### Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8 – Tél. 032 846 14 89

Dr Jean-Claude Vautier – 1350 Orbe – Tél. 024 441 30 45

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – 2063 Fenin (NE) – Tél. 032 853 50 80

### Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern